



**11&12 juin 2020 - TROYES**

## Règlement du Concours Plug&Start 2020

Plug&Start est un “Startup Training” qui propose 2 jours musclés pendant lesquels des porteuses et porteurs de projets innovants, des grands comptes, des professionnels de la finance, du marketing, du design... se rencontrent pour challenger leurs idées. Une formation « commando » dédiée aux projets à potentiel demandeur d’un vrai coup de boost !

# Article 1 : Conditions d'éligibilité du projet

- Caractère innovant
- Faisabilité et viabilité économique
- Eléments d'informations suffisants pour permettre aux experts de se positionner

## Article 2 : Modalités de participation

Le dossier doit être rempli et complété sur notre site web <https://www.plugandstart.com>. Les droits d'inscription s'élèvent à 100€ pour le premier participant et à 50€ pour le second. Au-delà de 2 participants, merci de nous contacter. à défaut de règlement joint à ton dossier de candidature, l'organisateur considérera l'inscription comme nulle. En cas de non sélection de ton dossier, l'organisateur s'engage à te retourner ton règlement.

### **Les droits d'inscription comprennent la participation à Plug&Start :**

- Séances de travail avec les mentors
- Accès aux ateliers, à la soirée Networking du 11 juin, aux permanences conseil
- Le transport durant la durée du séminaire
- Petits déjeuners, déjeuners des 11 & 12 juin, et dîners des 10 & 11 juin,
- Hébergement sur place

Le règlement est à effectuer par chèque, en euros toutes taxes comprises, à l'ordre de l'Organisateur : SEMTAC (Société d'Économie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne).

## Article 3 : Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants de l'Organisateur, de professionnels de l'entrepreneuriat et d'entrepreneurs.

Le comité de sélection est compétent pour présenter au Jury les 20 dossiers de candidature finaliste déposés dans les délais impartis, et répondant aux critères d'appréciation définis dans le présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler le concours s'il constate un nombre insuffisant de dossiers ou si leur qualité ne répond pas aux critères exigés pour la désignation des lauréats.

La sélection des dossiers prend fin le vendredi 15 mai 2020, la décision du jury sera transmise aux porteurs de projet sélectionnés dans les jours qui suivront. L'Organisateur pourra être amenée à prendre contact avec les porteurs de projet lors de l'analyse du dossier.

## **Article 4 : Procédure de sélection**

Le comité de sélection sélectionne jusqu'au 8 Mai 2020, 20 dossiers finalistes. Les candidats finalistes sont prévenus individuellement par courrier électronique et/ou téléphone au plus tard le Mardi 12 Mai 2020. Les candidats non sélectionnés sont également avertis par courrier électronique.

Les candidats finalistes sont donc officiellement inscrits à Plug&Start, qui se déroulera les 10, 11 et 12 juin 2020 à Troyes. Nous invitons tous les candidats sélectionnés à réserver ces dates dans leur agenda.

## **Article 5 : Conditions de résiliation**

La résiliation par le participant doit être notifiée par écrit impérativement 20 jours avant l'évènement. Les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Au-delà de cette date, l'Organisateur se réserve le droit d'encaisser cette somme.

## **Article 6 : Données personnelles**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, dans les conditions prévues par la loi Informatique et Libertés, auprès de l'Organisateur à l'adresse postale suivante : SEMTAC, 2 rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières-près-Troyes ou par voie électronique à l'adresse email : [com@technopole-aube.fr](mailto:com@technopole-aube.fr) .

Et, à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants disposeront en outre du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement et de limitation. Les participants disposent de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

À compter du 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du RGPD, les participants auront en outre la possibilité de s'adresser au délégué à la protection des données de l'Organisateur.

## **Article 7 : Confidentialité**

l'Organisateur s'engage à garder confidentielle toute information identifiée comme telle sur le formulaire de participation relative aux entreprises candidates.

## **Article 8 : Droit à l'image**

En participant à « Plug&Start », les candidats autorisent l'Organisateur et les partenaires de l'événement à utiliser tous les éléments de communication transmis à l'égard de leur projet.

Chaque participant déclare être l'auteur du contenu multimédia soumis (photos, vidéos, logos, etc.). Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

## **Article 9 : Acceptation du règlement**

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.